

MARKT DE LETZEBURGER

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Mitteilungsblatt der Handelskammer des Großherzogtums Luxemburg

Der Staatshaushalt 1980

In ihrem Gutachten zum Staatsbudget 1980 stellt die Handelskammer ihre haushaltspolitischen Überlegungen in den Rahmen der allgemeinen Wirtschaftslage. Anhand der Ergebnisse internationaler Konjunkturstudien und von Zitaten aus dem Gutachten des Wirtschafts- und Sozialrates belegt die Handelskammer die Aussagen des letzten Konjunkturberichtes des STATEC und weist eindeutig nach, daß die gegenwärtige Wirtschaftslage sowie die kurz- und mittelfristigen Entwicklungstendenzen weiterhin schwierig und ungewiß sind.

In ihrer Einführung zur Haushaltsvorlage 1980 teilt die Regierung zwar diese vorsichtige Einschätzung indem sie feststellt, daß die durchschnittliche Wachstumsrate des Bruttoinlandsproduktes während der Jahre 1976 bis 1980 bei 2,5% lag, wohingegen das Jahr 1974 durch einen Rückgang von 9,4% gekennzeichnet war. Dennoch schätzt die Regierung die mittelfristigen Wachstumsmöglichkeit des Bruttoinlandsproduktes mit 3% pro Jahr unerwartet hoch ein.

Die in der Regierungserklärung vom 24. Juli 1979 definierte strukturelle Haushaltspolitik berechnet die Gesamtsteigerung der Haushaltsausgaben aufgrund von vier Einflußfaktoren:

Die **mittelfristige Wachstumsmöglichkeit** des Bruttoinlandsproduktes erlaubt eine parallele Entwicklung des Wirtschaftspotentials und der öffentlichen Ausgaben. Dieser Faktor ist bei der Berechnung der Gesamtsteigerung mit 3% angesetzt worden. Wie die Handelskammer in ihrem Gutachten nachweist, muß diese Einschätzung anhand der vorliegenden Wirtschaftsdaten als äußerst optimistisch angesehen werden.

Die **Preissteigerung**, die voraussichtlich dieses Jahr 5% erreicht, wird für 1980 mit 4-4,5% eingeschätzt. Bedingt durch die überhöhte Hypothese der diesjährigen Inflationsrate und die technische Berech-

nung des durchschnittlichen Niveaus der gleitenden Lohnskala ergibt dieser Inflationsfaktor eine Steigerungssatz von 3,3%. Die rezente Entwicklung der inflationären Tendenzen läßt allerdings ein Überschreiten dieser Schwelle befürchten.

Ein drittes Element dieser Berechnung ergibt sich aus der methodologischen Behandlung der internationalen Finanztätigkeiten in der **volkswirtschaftlichen Gesamtrechnung**. Wurde bisher der Haushaltszuwachs anhand des Bruttoinlandsproduktes berechnet, so steht die Steigerungsnorm nunmehr in einer direkten Relation zum Bruttosozialprodukt.

Da der Mehrwert der internationalen Banktätigkeiten aus technischen Gründen jeweils verschieden erfaßt wird, wächst das Bruttosozialprodukt seit einigen Jahren schneller als das Bruttoinlandsprodukt. Koppelt man nun die Haushaltsentwicklung an das Bruttosozialprodukt, so ergibt sich ein zusätzlicher Wachstumsfaktor, der für 1980 mit 1% eingesetzt wird. Wenn die dynamische Entwicklung am Finanzplatz einerseits eine theoretische Rechtfertigung für die Steigerung der Staatsausgaben liefert, so argumentiert die Regierung andererseits, daß die verlangsamte Entwicklung der internationalen Bankentätigkeit eine vorsichtige Einschätzung der Steuereinnahmen rechtfertigt. In ihrem Gutachten weist die Handelskammer mit Befremden auf diese Argumentationsmängel hin, und sie bedauert desweiteren, daß der angenommene Steigerungsfaktor von 1% nicht im Rahmen einer fundierten quantitativen Berechnungsmethode ermittelt wurde.

Die **Elastizität** der ordentlichen Einnahmen im Verhältnis zum Zuwachs des Bruttosozialproduktes stellt zwar die vierte Komponente der Haushaltssteigerung dar, aber dieses Jahr wird dieser Faktor mit 0 Prozent eingesetzt. Wenn der Elastizitätsfaktor die zunehmende Progressivität der Steuereinnahmen und die zum Teil inflationsbedingte Steigerung des Steueraufkommen ausdrückt, so fällt auf, daß

dieser Faktor in den letzten Jahren mit 1%, 0,55% und 1% eingesetzt wurde, und dieses Jahr «in Anbetracht der zahlreichen Steuersenkungen» auf 0% herabgesetzt wird, ohne daß diese Annahmen näher begründet würden.

Seit mehreren Jahren weist die Handelskammer in ihrem Gutachten zum Staatshaushalt auf eine Entwicklung hin, welche nunmehr allgemein und auch von der Regierung ausdrücklich anerkannt wird: die Haushaltspolitik der letzten Regierungen hat zu einer rapiden **Verschärfung der Steuerlast** geführt, und der Anteil des steuerlichen und parasteuerlichen Aufkommens am Volkseinkommen unseres Landes gehört zu den höchsten Europas. Folglich haben sowohl die «pluriannuelle» als auch die «tendenzielle» und nunmehr die «strukturelle» Haushaltspolitik – die sich nur in Nuancen voneinander unterscheiden – ihre Grenzen erreicht, und die Notwendigkeit drängt sich auf, den Staatshaushalt in seiner internen Struktur einer gründlichen Analyse zu unterziehen.

In dieser Hinsicht schließt die Handelskammer sich der Auffassung des Wirtschafts- und Sozialrates an, und sie schlägt vor, die Haushaltspolitik eher aufgrund einer Kosten- und Nutzenanalyse der Staatsausgaben zu bestimmen als durch eine volkswirtschaftlich ungenügend fundierte allgemeine Steigerungsnorm.

Folglich erscheint es ratsam, die rezente Entwicklung und die voraussichtlichen Zukunftstendenzen der einzelnen Haushaltsposten zu analysieren und ein Gesamtkonzept der öffentlichen Prioritäten zu entwickeln, um auf dieser Grundlage die **Haushaltsstruktur zu überdenken** und die **budgetäre Entwicklung** in dem gewünschten Sinn zu steuern. Im letzten Kapitel ihres Gutachtens beleuchtet die Handelskammer verschiedene Probleme unserer Wirtschaft aus budgetärer Sicht, und sie zeigt dabei in Ansätzen auf, in welche Richtung die Haushaltsentwicklung gesteuert werden sollte. (Siehe Textauszüge Seite 4).

Aus dem Inhalt :

Der Staatshaushalt	1
Kurz berichtet	3
Indemnités d'apprentissage	3
Extraits de l'avis de la Chambre de Commerce sur le projet de la loi du budget 1980	4
FORTBILDUNGSSEMINARE der Handelskammer	5
Nouvelles législatives	5
Der Hafen von Zeebrugge	6
DOSSIER: La Chambre de Commerce reçue par le Gouvernement	7-11
Liquidations et ventes spéciales	13
Union des Chambres de Commerce Rhénanes	14

De Letzeburger Merkur est le bulletin d'information de la Chambre de Commerce. A ce titre il est distribué à toutes les entreprises commerciales et industrielles du Grand-Duché.

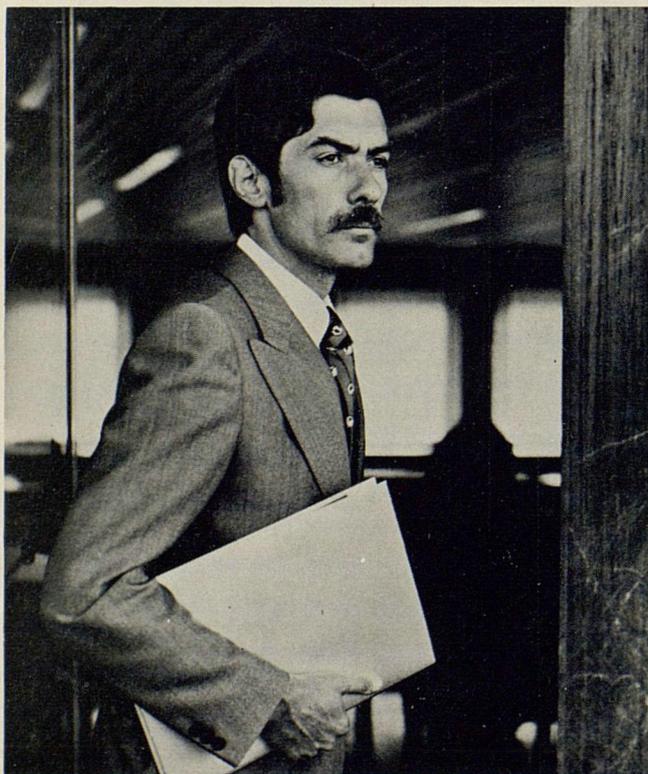
Le tarif publicitaire et la liste de distribution du Letzeburger Merkur peuvent être obtenus auprès de la rédaction.

Edition-rédaction-publicité:
**CHAMBRE DE COMMERCE DU
 GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**
 7, rue Alcide de Gasperi
 Luxembourg-Kirchberg
 Tél. : 43 58 53

Imprimé au Graphic Center
 BOURG-BOURGER, Bertrange

Paraît mensuellement

La reproduction des textes publiés est autorisée à condition de mentionner la source.



exigez

un service complet
 et de qualité
 pour toutes
 vos opérations
 bancaires

**CAISSE
 D'EPARGNE
 DE L'ETAT**

LUXEMBOURG BANQUE
 DE L'ETAT



**kurz
berichtet**

AVIS

Il est porté à la connaissance des propriétaires de roulottes, caravanes et mobil-homes stationnés à l'extérieur des agglomérations et en dehors des terrains de camping que le maintien sur place de ces véhicules doit être autorisé au vu de l'article 1.4 de la loi du 27 juillet 1978 concernant la protection de l'environnement naturel.

Tous les intéressés qui n'ont pas encore requis une telle autorisation sont invités à se conformer à la loi dans la quinzaine.

Les enquêtes en question sont à adresser au département de l'Agriculture, de la Viticulture et des Eaux et Forêts, 1, rue de la Congrégation, Luxembourg.

**Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture et des
Eaux et Forêts.**

Frankreich

Für die französischen Autofahrer gelten neue Verordnungen im Stadtverkehr. Der neue Anlegezwang für Sicherheitsgurte wird nun unter Strafandrohung (80 FF) obligatorisch, während bislang die Polizei nur mündlich verwarnete. Anstelle des Standlichts, das jetzt verboten ist, muß bei einbrechender Dunkelheit generell Abblendlicht eingeschaltet werden.

Zollfreie Einfuhren in die EG

In der Verordnung (EWG) Nr. 1798/75 hatte der Rat der Europäischen Gemeinschaften die Voraussetzungen festgesetzt, unter denen Gegenstände erzieherischen, wissenschaftlichen oder kulturellen Charakters zollfrei in die EG eingeführt werden können. Der Geltungsbereich wurde nunmehr ausgedehnt auf spezifische Ersatzteile, Bestandteile oder Zubehöerteile von wissenschaftlichen Instrumenten, Apparaten oder Geräten sowie auf Werkzeuge für deren Instandhaltung, Prüfung, Einstellung oder Instandsetzung. Die näheren Bestimmungen und Voraussetzungen sind in der Änderungsverordnung (EWG) Nr. 1027/79 enthalten, die im Amtsblatt der Europäischen Gemeinschaften Nr. L 134 1979 veröffentlicht wurde.

Im selben Amtsblatt ist die Verordnung (EWG) Nr. 1028/79 enthalten, in der sämtliche Bestimmungen über die zollfreie Einfuhr von Gegenständen für die erzieherische, wissenschaftliche oder kulturelle Förderung der Blinden oder sonstigen körperlich oder geistig Behinderten zusammengefaßt worden sind.

Concerne: Entreprises Export-Import

La Chambre de Commerce reçoit régulièrement des demandes dites de firmes "EXPORT-IMPORT" étrangères, notamment des USA, du Canada et des Pays d'Extrême Orient, qui recherchent le contact avec des firmes luxembourgeoises correspondantes.

Afin de nous mettre en mesure de compléter notre liste des entreprises "EXPORT-IMPORT" de notre pays, nous prions les entreprises intéressées de nous faire connaître leurs coordonnées en écrivant à

Chambre de Commerce du
Grand-Duché de Luxembourg
Boîte postale 1503
LUXEMBOURG

Seminar der Handels- kammer in Wiltz

Am Montag, den 3. Dezember 1979 wird die Handelskammer in Zusammenarbeit mit den Geschäftsverbänden aus Wiltz, Clerf und Ulflingen im Collège d'Enseignement Moyen et Professionnel du Nord, rue Michel Thilges in Wiltz, ein Seminar zum Thema «Staatliche Investitionshilfen für den Groß- und Einzelhandel» abhalten.

Ab 19.30 Uhr wird ein Experte der Handelskammer und Mitglied der staatlichen Gutachterkommission die diesbezüglichen Gesetzestexte und Reglemente erläutern und mit praktischen Beispielen illustrieren. Als Ergänzung zu diesem Vortrag wird ein Bankfachmann zum Thema «Kredite und Darlehen» sprechen.

Im Anschluß an diese Referate ist eine freie Diskussion vorgesehen in der spezielle Probleme der Teilnehmer zur Sprache kommen können.

Die Teilnahmegebühr beträgt 150.- F pro Person und ist auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen. Anmeldungen werden telefonisch bis zum 30. November 1979 unter der Rufnummer 435853 entgegengenommen.

Engeladen sind alle Betriebsinhaber und ihre leitenden Mitarbeiter aus allen Bereichen des Groß- und Einzelhandels.

Indemnités d'apprentissage

Depuis le 15 septembre 1979, les indemnités d'apprentissage des cuisiniers et garçons de restaurant/serveuses sont fixées comme suit par règlement ministériel:

<i>Apprentis cuisiniers :</i>	<i>Indice 100</i>	<i>Indice 303,42</i>
1ère année	2.522	7.652
2 ^e année	3.203	9.719
3 ^e année	3.652	11.081

<i>Apprentis garçons de restaurant / serveuses</i>		
1ère année	2.522	7.652
2 ^e année	3.004	9.115

Ces indemnités s'entendent comme chiffres bruts et comprennent également les valeurs respectives des rémunérations en nature.

Les indemnités d'apprentissage fixées par ce règlement du Ministre de l'Education Nationale remplacent celles prévues dans les contrats d'apprentissage en cours, pour autant que ces nouvelles indemnités soient plus favorables aux apprentis. L'application de ces nouvelles indemnités ne peut pas entraîner la résiliation d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution au moment de sa mise en vigueur.

Grèce

La Chambre de Commerce tient à la disposition de ses ressortissants une documentation de la Banque Hellénique pour le développement industriel au sujet des conditions d'investissement en Grèce.

Visite d'une mission économique en République de Corée et conclusion d'un accord de coopération

A l'invitation des autorités sud-coréennes, une délégation luxembourgeoise, conduite par S.A.R. le Grand-Duc Héritier Henri et composée de représentants du Gouvernement et d'hommes d'affaires à séjourné en République de Corée du 7 au 10 octobre 1979.

A l'occasion de cette visite, un accord de coopération a été signé entre la Fédération des Industries de la République de Corée et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. Cet accord de coopération, qui constitue une application de l'Accord de Coopération Economique conclu entre la République de Corée et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise le 5 juin 1978, vise à promouvoir la compréhension réciproque entre les entreprises des deux pays et à favoriser les échanges économiques dans le domaine du commerce, de l'investissement, des services et de la coopération technologique.

A cette fin, il a été décidé d'instituer des commissions de coopération économique en Corée et au Luxembourg, et d'organiser annuellement une conférence commune des commissions de coopération économique, en vue de promouvoir la coopération entre les entreprises des deux pays et d'examiner les problèmes y afférents.

Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980

Avis de la Chambre de Commerce

(Extraits)

L'allègement proposé de la charge fiscale globale doit certes contribuer à éviter une nouvelle accentuation de la forte pression fiscale qui pèse lourdement sur la compétitivité de notre économie.

La question se pose toutefois de savoir si l'effet compensatoire des mesures préconisées saurait atteindre pleinement au but que le Gouvernement s'est fixé, c'est-à-dire «de ne pas alourdir au cours de la présente législature la charge fiscale globale et d'atténuer les effets de la progressivité des barèmes».

Le renforcement du potentiel de production de l'économie s'inscrit dans le cadre de l'objectif fondamental de la restructuration de l'appareil productif de notre économie de même que de son adaptation aux conditions actuelles, ce redéploiement des activités économiques devant garantir le plein emploi.

Notre chambre appuie pleinement les mesures préconisées tout en insistant particulièrement sur l'intensification des aides directes et indirectes pour la consolidation et la diversification de notre économie (...)

Le développement des infrastructures publiques s'avère absolument indispensable

pour faciliter et valoriser les efforts de restructuration et d'extension de notre potentiel économique (...)

L'intensification de la lutte contre l'inflation ne devra évidemment pas seulement se limiter au seul volet des mesures budgétaires, en particulier des conditions d'équilibre du budget et de financement du solde budgétaire (...)

L'encouragement de mesures visant les économies d'énergie, notamment par son utilisation rationnelle, devra également être conçu au vu notamment des impératifs découlant de la position concurrentielle de notre économie par rapport à ses partenaires commerciaux (...)

Par ailleurs, la Chambre de Commerce se doit, tout en soulignant encore la vulnérabilité particulière de notre économie sur le plan de la compétitivité du fait de sa très forte dépendance de ses capacités exportatrices ainsi que du maintien et de la consolidation de la place financière de Luxembourg, de rappeler une nouvelle fois l'importance économique et sociale des classes moyennes (commerce de gros, commerce de détail, secteur HORESCA, activités et services divers). Elle ne voudrait évidemment pas dans cet avis insister autrement ni sur la nécessité de la mise en oeuvre urgente d'une politique de sauvegarde, de soutien et de promotion en faveur de ce secteur, ni reprendre l'ensemble des propositions concrètes qu'elle s'était empressée de soumettre dès le mois de juin 1978 à tous les partis politiques, propositions qui visent essentiellement à des réformes institutionnelles et dont le coût d'ensemble peu élevé est d'autant plus négligeable qu'il n'est en aucun rapport avec les substantielles retombées économiques à en attendre (...)

Notre chambre a noté avec satisfaction que la déclaration gouvernementale du 24 juillet 1979 consacre une attention générale aux ressortissants du groupe socio-professionnel des classes moyennes. Certains espoirs éveillés à cette occasion se trouvent confirmés par l'examen du projet de la loi budgétaire (...)

Par contre, d'autres espoirs ont été franchement déçus. Tels ceux que la Chambre de Commerce a cru pouvoir nourrir au sujet de son service d'assistance technique et de promotion professionnelle. Malgré la promesse gouvernementale de renforcer et d'encourager la formation technique et économique du chef d'entreprises, le subside prévu en faveur du service couvre à peine 40% de son budget de 1980. A la comparaison avec d'autres subsides du même genre, son insuffisance, vu le nombre des ressortissants de la Chambre de Commerce, devient encore plus évidente. En ce qui concerne la Mutualité de Commerce, longtemps périllicite, la libération récente du crédit budgétaire de 1979 permettra un redémarrage de ses activités (...)

Offre d'emploi

Firme Belge, fabricant de matelas et fauteuils, cherche jeune représentant de 25 à 35 ans maximum, habitant le Luxembourg de préférence.

Connaissance de décoration et clientèle Conditions: fixe + salaire variable + voiture.

Ecrire: Chambre de Commerce.

Urlaubsdauer

Wie wird die Urlaubsdauer von Lehrlingen berechnet?

Laut Gesetz vom 22. April 1966, abgeändert durch das Gesetz vom 26. Juli 1975 wird die Urlaubsdauer der im Betrieb beschäftigten Lehrlinge nach denselben Regeln berechnet wie die Urlaubsdauer der Arbeiter oder Angestellten. Folglich haben die Lehrlinge ein Anrecht auf 25 Tage bezahlten Urlaub pro Jahr, unabhängig von der beruflichen Schulausbildung. Der bezahlte Urlaub muß während der Ferienzeit des Berufsschulunterrichtes gewährt werden.

CHOISISSEZ



BRAND

Installations de Magasins

EN TOUTE SECURITE

AGENT GÉNÉRAL
PIERRE BRAUN
 LUXEMBOURG
 38, Kohlenberg Tél.: 48 65 76

	<p>COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE LUXEMBOURG</p> <p>TOUS LES SERVICES D'UNE FIDUCIAIRE COMPÉTENTE ET AVANCÉE</p>	<p>TRANS WORLD BUSINESS AND TRUST COMPANY OF LUXEMBOURG</p> <p>UNE ORGANISATION MONDIALE POUR L'EXÉCUTION DE TOUTES OPÉRATIONS COMMERCIALES, CIVILES, FINANCIÈRES</p>
<p><i>Registre de Commerce de Luxembourg:</i> A-26425</p>	<p><i>Renseignements:</i> Mme Josette MULLER, Dir. Admin.</p>	
<p>Téléphone: 2 02 98 (5 lignes) 47 41 64 (5 lignes)</p>	<p>Bureaux: 82, avenue Victor Hugo LUXEMBOURG</p>	<p>Télex: 1856 TOSON LU</p>

Fortbildungsseminare der Handelskammer

Kritik und Anerkennung als Mittel zur Motivation der Mitarbeiter

Ziel dieser Veranstaltung ist es die Vorgesetzten in der richtigen Handhabung der Führungsmittel «Kritik und Anerkennung» zu unterweisen. Die Vorgesetzten sollen in die Lage versetzt werden, durch richtige Anwendung die Leistungen der Mitarbeiter zu steigern und möglichem Fehlverhalten in situationsgerechter Form zu begegnen.

Programm :

- Kontakt als Voraussetzung für eine erfolgreiche Kritik
- Die Klärung des Sachverhaltes
- Das Urteil
- Die Objektivität des Urteils
- Maßnahmen und Konsequenzen
- Das erzieherische Element der Kritik
- Ein Modell als Hilfe für den Praktiker
- Sonderform der Kritik und ihre Auswirkungen
- Die Anerkennung als Führungsmittel
- Wie kann eine richtige Anerkennung Mitarbeiter motivieren ?
- Fälle aus der Praxis und ihre Analyse

Referent : Karlfried HANS, Leiter eines Institutes für Unternehmensführung, Ratingen (BRD)

Teilnehmerkreis : Betriebsinhaber, Personalchefs, sowie leitende Mitarbeiter aus allen Unternehmensbereichen

Teilnahmegebühr : 800.- Franken, auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum : Mittwoch, den **21. November 1979** von 9.00 Uhr bis 12.30 Uhr und von 14.30 Uhr bis 17.00 Uhr

Anmeldung : bis zum 16. November unter der Rufnummer 43 58 53.

En cas de changement d'adresse, veuillez bien nous en informer.

Chambre de Commerce B. P. 1503
Tél. 435853 Luxembourg

Nouvelles législatives

Les modalités de fonctionnement des bureaux douaniers à contrôles nationaux juxtaposés en territoire belge ont été précisées pour les postes d'Aubange, de Lengeler (Bourg-Reu-land) et de Deyfeld (Gouvvy) par un échange de lettres publié au Mémorial A no 72.

Le Mémorial A no 74 publie une communication concernant l'application de la réglementation communautaire européenne à la campagne céréalière 1979-1980.

La réglementation relative au tarif des droits d'entrée a été modifiée par différents règlements CEE, dont les dispositions sont communiquées au Mémorial A no 76.

L'arrêté ministériel du 2 septembre 1979 publie des normes électriques harmonisées sur le plan CEE en exécution de la directive 73/23/CEE (Mémorial A no 77).

Le texte coordonné de la loi du 22 avril 1966 portant réglementation unifiée du congé annuel payé des salariés du secteur privé, telle qu'elle a été

modifiée par la loi du 28 octobre 1969 et la loi du 26 juillet 1975 est publié au Mémorial A no 77.

Le règlement ministériel du 14 septembre 1979 établit les conditions d'octroi d'une subvention aux particuliers pour la réalisation d'économies d'énergie dans les habitations existantes (Mémorial A no 78 du 12 octobre 1979).

Les conditions d'octroi d'une subvention pour le contrôle par thermovision de l'isolation thermique des maisons sont déterminées par règlement ministériel du 14 septembre 1979 (Mémorial A no 78 du 12 octobre 1979).

Les critères de pureté spécifiques pour les substances ayant des effets antioxygènes et pouvant être employées dans les denrées destinées à l'alimentation humaine, fixés par règlement ministériel du 14 mai 1979 sont publiés au Mémorial A no 79 du 24 octobre 1979.

Le montant forfaitaire des prestations en nature en cas de maladie et de maternité, en particulier en cas d'accouchement, est déterminé en exécution des articles 6 et 13 du code des

Zeit gewinnen durch Rationalisierung der persönlichen Arbeit

In diesem Seminar werden die Teilnehmer mit neuen Erkenntnissen der optimalen Zeiteinteilung und -verwendung vertraut gemacht. Sie sollen am Ende der Veranstaltung in der Lage sein, durch systematische Planung und Organisation der Routine und des «Unvorhersehbaren» den Dauerstreß abzubauen und in kürzerer Zeit mit der Arbeit fertig zu werden.

Programm :

- Die heutigen Arbeitstechniken
- Ursachen und Leitbilder
- Die Grundlagen rationaler Arbeitstechniken
- Zielsetzung, Organisation, Planung, Realisation, Kontrolle
- Störarme und störfreie Erledigungszeiten
- Steuerung interner und externer Besucher durch positive Abwehrtechnik
- Das Tagesprogramm und seine Planung
- Die MENU-Methode und das Problem der Zeitschätzung
- Sonderprobleme und deren Behandlung
- Zusammenfassung und Konsequenzen

Referent : Karlfried HANS, Leiter eines Institutes für Unternehmensführung, Ratingen (BRD)

Teilnahmegebühr : 800.- Franken, auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum : Donnerstag, den **22. November 1979** von 9.00 Uhr bis 12.30 Uhr und von 14.30 Uhr bis 17.00 Uhr

Anmeldung : bis zum 16. November unter der Rufnummer 43 58 53.

Comme le «Letzeburger Merkur» est distribué à tous les ressortissants de la Chambre de Commerce, l'insertion d'une publicité permet de toucher toutes les entreprises commerciales, industrielles et financières du pays.

assurances sociales par le règlement grand-ducal du 9 octobre 1979 (Mémorial A no 78 du 12 octobre 1979).

Le règlement grand-ducal du 22 septembre 1979 modifie le règlement grand-ducal du 25 mai 1977 concernant les jus de fruit et certains produits similaires (Mémorial A no 79).

En exécution des directives communautaires en la matière, le règlement grand-ducal du 9 octobre 1979 établit une série de règles au sujet des cafés, des extraits de café, de la chicorée, des extraits de chicorée et des succédanés de café (Mémorial A no 79 du 24 octobre 1979).

Le règlement grand-ducal du 9 octobre 1979 établit un nouveau tarif des droits de magasin de l'entrepôt public d'Ettelbruck (Mémorial A no 79 du 25 octobre 1979).

Le Mémorial A - Annexe du 6 août 1979 publie le texte complet des annexes A et B de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) du 30 septembre 1957 tel qu'il a été modifié par la suite.

Der Hafen von Zeebrugge

Am 16. Oktober 1979 stand der Hafen von Zeebrugge im Mittelpunkt einer Informationstagung im Hotel Holiday Inn, zu welcher die Hafenaufgaben, die belgische Botschaft und die Luxemburger Handelskammer eingeladen hatten. Bei dieser Gelegenheit konnten die zahlreich anwesenden Industriellen, Geschäftsleute und Transportunternehmer aus Luxemburg und aus dem Grenzgebiet sich überzeugen, daß der Hafen von Zeebrugge dank seiner interessanten Vorteile auch für Luxemburger Unternehmen vielfältige Möglichkeiten als Meereshafen bietet.

Die Tendenz zum Gigantismus einerseits, und die industrielle Behandlung der Stückgüter andererseits, haben

einen ausschlaggebenden Einfluß auf die technologische Entwicklung der Häfen ausgeübt. Zeebrugge verdankt seinen Aufschwung größtenteils dieser neuen Entwicklung in deren Rahmen der Hafen von Zeebrugge drei wichtige Funktionen erfüllt:

- Erstens die eines Hafens für die Zufuhr von Rohstoffen und Energieprodukten mit einem Rohölterminal, und, in der Zukunft mit einem Erdgasterminal und einem Steinkohlen- und Erzterminal.
- Zweitens dient Zeebrugge als Tor für den Großbritannienverkehr: jeden Tag werden mehr als 15 Abfahrten nach verschiedenen britischen Häfen gezählt.
- Drittens ist Zeebrugge ein Schnellhafen, der mit Roll-on/Roll-off terminals und zwei Kontainerterminals ausgestattet ist.

LA BANQUE GENERALE A FETE SON 60^e ANNIVERSAIRE



MM. Georges Schwall, président du Conseil, Georges Arendt, administrateur-directeur, Remy Lremer et Albert Schleimer, directeurs (de droite à gauche), ont souhaité la bienvenue aux invités.

La Banque Générale du Luxembourg a fêté récemment son soixantième anniversaire dans le cadre d'une réception organisée au siège de la société. De nombreuses personnalités du monde politique, économique et financier avaient donné suite à l'invitation. L'histoire et le rôle de la Banque Gé-

nérale ainsi que des problèmes spécifiques de la place financière de Luxembourg se sont trouvés au centre des allocutions prononcées par MM. Georges Schwall, président de la Banque, Josy Welter, président de l'Union commerciale, et Pierre Werner, ministre d'Etat.

Firmenjubiläum

Die Firma Arno J. H. ZUANG, Elektrogroßhandel, wurde Ende 1948 gegründet.

Es handelte sich zuerst um ein Büro für Industrie- und Handelsvertretungen sowie Buchhaltung und Steuerberatung. In den Jahren 1950 bis 1952 wurde dann nach und nach der Schwerpunkt auf den Import- und Großhandel mit Haushaltsgeräten verlegt.

Bereits im Jahre 1952 erlangte die junge Firma einen großen Erfolg auf der Internationalen Messe in Luxemburg und wurde u. a. für die ROWENTA-WERKE mit einer Goldmedaille ausgezeichnet.

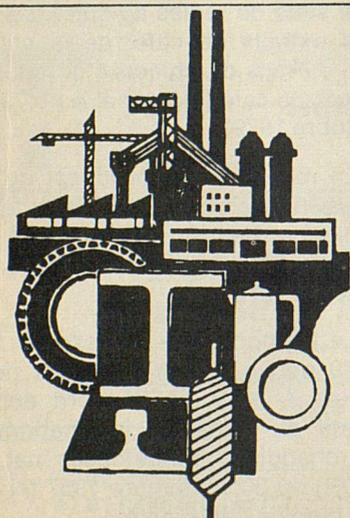
Von nun an ging es stets bergan, die Räume in der rue Jean Berthels wurden zu klein und der Betrieb wurde nach der rue Astrid verlegt.

Seit 1964 befindet er sich an der heutigen Adresse, 12, route d'Esch.

In den Jahren 1958 und 1959 kamen weitere Exklusivvertretungen wie PEUGEOT, MOULINEX und SIMPAS hinzu, damit wuchs auch zugleich die Zahl der Beschäftigten.

Jedes Jahr findet eine Hausmesse statt, zu der die Kunden eingeladen werden, anlässlich der diesjährigen Hausmesse auf der die Geräte der Weltfirma ROWENTA (elektrische Haushaltsgeräte und Gasfeuerzeuge) und STAIGER (Elektrohren, Wecker, usw.) gezeigt wurden, fand ein offizieller Empfang statt im Rahmen des 30jährigen Firmenjubiläums.

Die Firma Arno J. H. ZUANG beschäftigt zwölf Angestellte, von denen 8 vor kurzem wegen ihrer langjährigen Betriebszugehörigkeit geehrt wurden. Bei dieser Gelegenheit unterstrich der Firmenbesitzer, Herr Zuang, das gute Arbeitsklima, das die erfolgreiche Geschäftsentwicklung weitgehend erkläre. Ihrerseits möchte die Handelskammer dieser dynamischen Geschäftsfirma auch für die Zukunft viel Erfolg wünschen.



Le Grand-Duché de Luxembourg

Petit pays au vaste rayonnement économique

OFFRE :

- SES PRODUITS SIDERURGIQUES
- SON MATERIEL D'EQUIPEMENT INDUSTRIEL
- SES MATERIAUX DE CONSTRUCTION
- SES BIENS D'EQUIPEMENT MENAGER
- SES PRODUITS CHIMIQUES ET PARACHIMIQUES
- SES BIENS DE CONSOMMATION

Pour tous renseignements s'adresser au

SERVICE DE LA COMMERCIALISATION de la PRODUCTION-EXPORTATION

19, boulevard Royal, LUXEMBOURG

Tél. 2 19 21

La Chambre de Commerce reçue par le Gouvernement

Selon une tradition bien établie, la Chambre de Commerce rencontre après chaque renouvellement quinquennal de son assemblée, ou après chaque élection législative, le président ainsi que les membres du gouvernement ayant dans leurs attributions les différents domaines intéressant les nombreuses professions regroupées au sein de la Chambre de Commerce.

Une délégation composée des membres élus de la Chambre de Commerce, conduite par le président M. Emmanuel Tesch a été reçue jeudi, le 25 octobre 1979, par le gouvernement représenté par son président M. Pierre Werner, ministre d'Etat, M.

Gaston Thorn, ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur et, en sa qualité de ministre de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes, ministre de tutelle de la Chambre de Commerce, M. Josy Barthel, ministre des Transports, de l'Energie et de l'Environnement, M. Jacques Santer, ministre des Finances, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. Fernand Boden, ministre de l'Education Nationale et du Tourisme, M. Paul Helminger, secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à l'Economie Nationale.

Dans son allocution qui s'adressait à tour de rôle au président de l'exé-

cutif, ainsi qu'aux ministres titulaires des départements dont les compétences touchent de près les intérêts défendus par la Chambre de Commerce, M. Tesch a présenté un catalogue détaillé des problèmes de l'heure. Rappelant le rôle important, dans le cadre de nos institutions, des chambres professionnelles et de la Chambre de Commerce en particulier qui compte plus de 10.000 ressortissants réalisant près de 90% du chiffre d'affaires du pays, M. Tesch a notamment insisté sur la nécessité de poursuivre dans la voie du dialogue et de la collaboration étroite entre le gouvernement et les milieux économiques du pays.

Monsieur le Président du
Gouvernement,
Messieurs les Ministres et
Secrétaires d'Etat,
Mes chers collègues,

Au nom de la Chambre de Commerce et en mon nom personnel je voudrais remercier le Gouvernement d'avoir bien voulu accepter de recevoir aujourd'hui l'assemblée plénière de la Chambre de Commerce. Si la Chambre de Commerce a tenu à demander au Gouvernement de la rencontrer, c'est qu'elle n'a pas voulu faillir à une vieille tradition selon laquelle la Chambre de Commerce a donné, dès la seconde guerre mondiale, soit après chaque élection quinquennale pour son renouvellement, soit après chaque élection législative, une réception en l'honneur des Ministres qui ont dans leurs attributions les nombreuses professions représentées au sein de la Chambre de Commerce.

Cette fois-ci vous avez bien voulu nous inviter de venir chez vous et nous vous remercions vivement de marquer ainsi l'intérêt pour notre Chambre.

La Chambre de Commerce y est d'autant plus sensible que vous avez su ménager en ces jours d'une activité débordante cette heure de rencontre avec les milieux économiques qu'elle se souvient encore très bien de la discussion sur le rôle des chambres professionnelles qui a suivi la création en 1966 du Conseil Economique et Social.

A notre sentiment, les chambres professionnelles en tant que représentations officielles désignées par la voie de l'élection des professions groupées sont des institutions qui aident les pouvoirs législatif et exécutif au stade d'élaboration des lois et des règlements d'application. Seules les chambres professionnelles sont de par leur composition à même de faire entendre l'avis de tous les groupes formant dans notre société pluraliste la collectivité nationale.

Le Conseil Economique et Social par contre diffère fondamentalement de par sa mission et de par sa composition des chambres professionnelles. Il est un organe consultatif du Gouvernement dans les problèmes économiques et sociaux intéressant l'ensemble des professions et est appelé à se prononcer notamment sur des questions de principe au sujet desquelles les chambres professionnelles peuvent avoir présenté des avis fondamentalement divergents.

Les chambres professionnelles remplissent donc dans le rouage législatif une mission essentiellement informatrice qui doit nécessairement précéder le rôle de synthèse et de conciliation du Conseil Economique et Social.

La Chambre de Commerce entend pleinement jouer ce rôle d'informateur des pouvoirs exécutif et législatif tout en faisant ressortir dans ses avis les problèmes spécifiques aux commerces

de détail et de gros, à l'hôtellerie, la restauration et à la cafeterie, aux banques et aux assurances, aux transporteurs et aux usagers, aux industries petites et moyennes, à la sidérurgie et aux exportateurs.

Il va sans dire que la présence de nombreuses professions groupant plus de 10.000 ressortissants à la Chambre de Commerce rend cette mission d'information plus complexe que celle qu'est appelée à remplir par d'autres chambres. Mais ce n'est pas encore le fait d'occuper 120.000 salariés ou de totaliser avec 280 milliards de francs 90% du chiffre d'affaires global du pays qui explique cette complexité. La raison est à rechercher plutôt dans la diversité des professions groupées au sein de notre Chambre.

Monsieur le Ministre d'Etat,

La Chambre de Commerce vous est très reconnaissante d'avoir bien voulu présider cette réunion. En tant que chef du Gouvernement, votre activité doit nécessairement être tournée vers le maintien de la compétitivité de notre économie, seul moyen efficace de préserver à moyen terme l'emploi.

Si les modifications sensibles de la structure de notre économie traduisent les efforts déployés en vue de rétablir la compétitivité des appareils de production et de distribution, il n'en demeure pas moins vrai que la restructuration n'est pas encore achevée alors

que de nouvelles menaces pointent à l'horizon.

Si d'une part des facteurs conjoncturels se manifestant dans certains secteurs compensent, notamment sur le plan des finances publiques, les moins-values des secteurs en difficulté et, d'autre part, les mesures mises en oeuvre surtout à la suite des accords tripartite «global» et «sidérurgie», ont permis de maintenir le taux de chômage, y compris celui des jeunes chômeurs, relativement moins élevé dans notre pays, comparé à celui enregistré dans les autres pays européens, les données économiques fondamentales ne se sont guère améliorées par rapport à la situation décrite dans le plan d'action de la conférence tripartite du 29 juin 1977. L'augmentation jusqu'en 1985 du nombre des jeunes entrant sur le marché du travail, combiné à une réduction des départs à la retraite, demeure une constante indépendante de l'évolution conjoncturelle. L'objectif de la stabilité de l'emploi dans la sidérurgie à 16.500 salariés n'est pas encore atteint et le nombre des travailleurs employés dans la DAC n'a pas subi de variation significative depuis 1977. Certes, par rapport à cette année-là, les offres qualitatives et sectorielles ont augmenté, mais d'autres facteurs négatifs s'y ajoutent tel le nouveau renchérissement des matières premières, l'augmentation du coût de l'énergie, la recrudescence de l'inflation attisée également dans nos pays fournisseurs et qui, pour le Luxembourg, est d'autant plus dangereuse que le niveau des salaires y est élevé et que l'application de l'échelle mobile y est généralisée.

C'est dire qu'abstraction faite d'une certaine amélioration conjoncturelle dans l'un ou l'autre secteur, les incertitudes pesant sur les chances de maîtriser la crise structurelle dans le secteur industriel et sur notre aptitude d'écarter la menace de son extension au secteur tertiaire et notamment à celui des classes moyennes, demeurent entières.

Dans ces conditions, il appartient surtout au Président du Gouvernement

- de veiller à maîtriser l'inflation et à sauvegarder la valeur de la monnaie
- de continuer l'effort de solidarité nationale concrétisée dans la loi du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi
- de soigneusement examiner au préalable les incidences des mesures à

prendre dans les domaines économique, financier et surtout social sur la compétitivité de nos entreprises.

Cela est vrai surtout pour les petites entreprises du commerce et de détail et pour les entreprises orientées vers l'exportation.

En ce qui concerne la place financière, la Chambre de Commerce partage, contrairement aux allégations d'aucuns, avec vous le souci de la défendre et je veux pour preuve la référence faite sur la proposition des délégués de notre Chambre dans le document final du 29 juin 1977 de la conférence tripartite à l'amélioration de l'environnement de la place financière.

Ces soucis sont restés les nôtres et je ne puis mieux faire que de les rappeler brièvement.

1. Emission de CD's sur la place de Luxembourg

Les limites prévues dans la loi du 30. 11. 1978 ne permettent pas aux banques luxembourgeoises de concurrencer normalement leurs concurrents de Londres et de l'Extrême Orient.

2. Loi du 31. 3. 1979 sur l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques

Les banques y voient un danger pour leur secret professionnel et voudraient que la surveillance soit confiée au Commissariat au Contrôle des Banques.

3. Projet de loi portant adaptation de la loi du 10. 8. 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée par la suite dans la directive 77/91 du Conseil des Communautés Européennes du 13. 12. 1976

Les amendements proposés, tout en étant très intéressants, pourraient mettre en danger notre régime des fonds d'investissement.

4. Renseignements requis par l'IBLC

La récente demande de l'IBLC non seulement pourra provoquer un surcroît de travail important, mais en outre pourra créer un climat d'inquiétude auprès de notre clientèle.

5. Conventions de double imposition

Le Luxembourg devrait s'efforcer de conclure des conventions de double imposition avec plusieurs pays qui nous intéressent. Nous examinons à l'heure actuelle le projet de convention avec le Brésil et il faudra réviser la convention avec la France qui est nocive pour notre activité.

6. Dettes subordonnées et/ou convertibles

Nous ne disposons d'aucune base réglementaire ou légale valable qui règle cette matière et qui a provoqué des réactions divergentes.

7. Schachtelprivileg

L'Administration compétente a jugé que ce Schachtelprivileg ne doit pas sortir ses effets à 100% pour les sociétés luxembourgeoises. Un recours a été introduit par quelques banques directement concernées.

8. Secret bancaire

Il serait hautement souhaitable que nous ayons une base légale du secret bancaire.

9. Contrôle de l'euro-marché

Il est difficile d'évaluer à ce stade les mesures de contrôle qui pourraient être prises, mais certaines propositions pourraient être très dommageables pour la place financière de Luxembourg.

La Chambre de Commerce est très heureuse d'avoir l'occasion de s'adresser à Monsieur le Vice Premier Ministre Thorn qui est également Ministre de l'Economie Nationale et en cette qualité ce qu'on appelle notre ministre de tutelle. Nous lui savons gré d'avoir bien voulu transmettre à ses collègues notre invitation à la prise de contact de ce jour.

Monsieur le Ministre,

Nous avons eu le privilège de travailler avec vous au cours des dix dernières années et nous ne vous cachons pas notre satisfaction que vos compétences sont restées multiples et couvrent la majorité des secteurs auxquels appartiennent les ressortissants à notre Chambre. Vous êtes à la fois Ministre de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes, du Commerce Extérieur et de la Coopération. Nous sommes très heureux de la réunion de ces compétences multiples en une seule main et cela d'autant plus que nous avons su apprécier vos qualités de gestionnaire au cours des dernières années. Les ressorts qui sont de votre compétence forment un ensemble cohérent dont la conduite exige une vue d'ensemble et dont la fragmentation entre titulaires divers ne pourrait être que préjudiciable.

La Chambre de Commerce estime notamment que les classes moyennes qui ne vivent pas en marge de l'économie nationale mais qui en font partie intégrante et en constituent un élément essentiel, ne devraient pas être séparées du Ministère de l'Economie Nationale. L'expérience des cinq dernières années démontre la justesse de

cette thèse, car le bilan que vous pouvez nous présenter de votre gestion peut être montré avec fierté.

La Chambre de Commerce a noté avec satisfaction les paroles généreuses que la déclaration gouvernementale du 24 juillet 1979 a consacrées aux ressortissants de ce groupe socio-professionnel. A l'examen du projet de loi budgétaire, certains espoirs éveillés à cette occasion se trouvent confirmés. Ainsi constatons-nous que l'augmentation de l'enveloppe des classes moyennes dépasse légèrement la norme générale. Ceci ne saurait cependant démentir le fait que la dotation globale ne correspond point à l'importance économique du secteur et qu'en valeur réelle elle reste toujours largement en retrait par rapport à ce qu'elle fut en 1974. D'autres espoirs ont été franchement déçus. Tels ceux que la Chambre de Commerce a cru pouvoir nourrir au sujet de son service d'assistance technique et de promotion professionnelle. Malgré la promesse gouvernementale de renforcer et d'encourager la formation technique et économique du chef d'entreprises, le subside prévu en faveur du service couvre à peine 40% de son budget de 1980. A la comparaison avec d'autres subsides du même genre, son insuffisance, vu le nombre de nos ressortissants, devient encore plus évidente. En ce qui concerne la Mutualité de Commerce, longtemps périlante, la libération récente du crédit budgétaire de 1979 permettra un redémarrage de ses activités. La Chambre de Commerce en remercie vivement le Ministre de tutelle et espère que cette aide se renouvellera dans la même mesure au cours des exercices de l'avenir. Enfin, la lecture du programme gouvernemental permet de s'attendre à d'autres réalisations dans un proche futur. Sous ce rapport, l'élaboration d'un livre blanc des classes moyennes, la solution du problème épineux des grandes surfaces périphériques et l'amendement de la réglementation relative à la concurrence déloyale me paraissent être les points essentiels à rappeler.

Nous sommes persuadés que sous votre direction qui s'est caractérisée par l'introduction d'un dialogue très franc et direct avec toutes les professions représentées au sein de notre Chambre, des progrès substantiels pourront être accomplis à l'avenir. A notre sentiment, il faudra poursuivre à l'avenir le dialogue avec la même franchise de part et d'autre car les problèmes auxquels vous devez faire face et qui sont aussi les nôtres, s'annoncent encore plus complexes et plus ardues que par le passé.

Comme j'ai pu le rappeler en m'adressant à Monsieur le Président du Gouvernement, la hausse probable des prix ne manquera pas d'affecter la situation compétitive toujours difficile de nos entreprises. Ces appréhensions quant aux perspectives économiques à court terme se projetant sur une toile de fond caractérisée par une augmentation jusqu'en 1985 du nombre des jeunes entrant sur le marché du travail combinée avec une réduction des départs à la retraite, et la réduction nécessaire du personnel en surnombre dans le secteur sidérurgique, exigent un effort systématique de restructuration et de diversification de notre économie nationale. Aussi l'objectif prioritaire du Ministère de l'Economie Nationale sera-t-il en dehors de la stabilité des prix, la poursuite d'une politique d'expansion économique par l'attrait d'activités de haute technologie dans les secteurs de production et des services marchands.

A cette fin, des réflexions devront être faites pour déterminer les activités susceptibles d'être implantées ou développées. Elles seront suivies d'une prospection sélective dans des pays déterminés.

La Chambre de Commerce craint que cette tâche ne reste permanente à moyen terme du fait qu'à la suite de la nouvelle division du travail qui s'opère progressivement sur l'échiquier mondial, les activités traditionnelles disparaissent peu à peu sur notre continent.

En votre qualité de Ministre du Commerce Extérieur et à la Coopération, vous-même ainsi que Monsieur le Secrétaire d'Etat Helminger êtes bien placés pour savoir que dans un petit pays qui vit de ses exportations, l'état ne peut pas soutenir les efforts des exportateurs dans la même mesure et avec la même efficacité que dans les grands pays. Mais néanmoins vous avez eu l'initiative heureuse de créer le Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises, COPEL, le Comité consultatif pour le commerce extérieur et, dans le cadre de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, le crédit à l'exportation. Enfin, vous avez également amélioré la surface de l'Office du Ducroire. Le déficit de la balance des opérations sur marchandises fait apparaître que les industries exportatrices connaissent toujours des difficultés sur les différents marchés mondiaux, de sorte qu'il s'agira de perfectionner à l'avenir ces instruments et d'en ajouter d'autres. Cela est d'autant plus vrai pour les industries de biens d'équipement dont la quote-part

des exportations vers les pays hors des Communautés Economiques Européennes représente plus de 25% de leurs expéditions. En ce qui concerne l'importance de ces entreprises exportatrices de biens d'équipement pour le pays, elle a été mise en relief dans un mémoire de licence dans lequel il a été souligné que toute exportation supplémentaire de biens d'équipement de un milliard de francs assure 800 à 850 emplois pendant un an en Belgique. Même si cette constatation doit être pondérée en fonction de la structure et de la configuration économique de notre pays, il saute aux yeux que ces entreprises représentent toujours un élément important du point de vue emploi dans notre pays.

Il faudra dès lors poursuivre l'effort entamé au cours de la précédente législature. Ainsi faudra-t-il continuer à augmenter les dotations et les réserves dont dispose l'Office du Ducroire. Il faudra lui permettre de couvrir certaines opérations de transit dans le cas de la création d'une zone franche autour de l'aéroport, de constituer un fonds spécial pour les affaires jugées d'un intérêt national essentiel et d'assurer le risque de change à l'instar de la Belgique et de la Suisse. D'autre part, dans la panoplie des moyens de promotion et de développement du commerce extérieur, il manque toujours un élément essentiel qui est celui du crédit d'Etat à l'Etat. La Chambre de Commerce attacherait du prix à voir réaliser cette forme de crédit dans la prochaine législature et, à cette fin, ne manquera pas de soumettre aux instances compétentes des propositions constructives, tout comme elle est prête à collaborer avec vos services pour préparer les négociations en vue du renouvellement futur de la convention de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Toujours dans le contexte de l'ouverture et de la consolidation de nouveaux débouchés, il faudra continuer à orienter l'aide au développement en relation avec les possibilités d'exportation des entreprises luxembourgeoises. Comme les marchés qui sont visés par les entreprises de biens d'équipement se situent souvent dans des pays hors l'Europe, où nous n'avons pas de représentation diplomatique, ou sont des marchés qui sont entre les mains de l'Etat comme les pays de l'Est et la Chine, ou contrôlés par l'Etat comme dans les pays de l'ASEAN, les exportateurs ont besoin d'une caution officielle dans leurs démarches où souvent une participation active du gouvernement à la négociation de contrats de fournitures est requise.

La Chambre de Commerce est heureuse de saisir cette occasion pour vous féliciter d'avoir au cours des cinq dernières années épaulé les efforts des milieux économiques dans ce domaine par l'organisation de visites d'Etat et de missions économiques officielles à l'étranger. Si vous permettez à la Chambre de Commerce d'exprimer un vœu, elle prierait le gouvernement de continuer dans cette voie et de renforcer la collaboration entre les pouvoirs publics et les milieux d'affaires luxembourgeois. En tout cas, les services de la Chambre de Commerce sont à votre entière disposition tant pour la préparation de telles missions que pour l'accueil de missions étrangères à Luxembourg.

Parallèlement, il s'agira à l'avenir d'adapter nos infrastructures aux exigences nouvelles que comportent les mutations structurelles. Dans le même contexte s'inscrit la politique énergétique. S'il est vrai que le gouvernement a pu proroger le contrat de fourniture d'énergie électrique avec la RWE jusqu'en 1985, qu'il a annoncé un train de mesures d'économie d'énergie et qu'il a souscrit à un programme de limitation des importations du pétrole, il n'en demeure pas moins vrai que l'approvisionnement adéquat à long terme dans le domaine énergétique, où les décisions doivent être prises longtemps à l'avance, n'est pas encore définitivement assurée. La dépendance du Luxembourg pour son approvisionnement d'énergie à long terme ne résoud pas non plus le problème de son prix. Il s'ensuit que le Luxembourg doit se ménager à long terme une solution propre en matière d'énergie aussi pour des raisons qui tiennent à la sécurité de l'approvisionnement, atout industriel important, à la décision ou à la codécision en matière de prix et à la possibilité d'éliminer le risque qui pèse sur un consommateur marginal.

Les transports sont également liés d'une façon étroite à la restructuration de notre outil de production, à la diversification de notre économie et à l'implantation d'activités nouvelles. L'économie dans son ensemble exigera une infrastructure de transport adaptée aux nouvelles conditions du marché. Mais il ne suffit pas de créer cette infrastructure. Encore faut-il que les moyens de transport, qui sont un élément important du prix de revient dans un pays qui exporte plus de 80% de sa production, puissent assurer un service à un prix compétitif. C'est donc essentiellement en fonction de la compétitivité que devra s'orienter la politique des transports et celle des transports ferroviaires en particulier dans notre pays.

La Chambre de Commerce ne méconnaît pas que le gouvernement est préoccupé par l'augmentation vertigineuse des dépenses budgétaires en faveur du secteur des transports et elle est prête à participer à une large réflexion commune pour trouver une solution à ce problème très épineux.

En présentant son nouveau gouvernement, Monsieur le Président Werner a bien voulu expliquer au pays qu'en raison de l'ardu problème du financement de la sécurité sociale, il a attribué à un seul titulaire les portefeuilles des finances et de la sécurité sociale.

L'assainissement des finances de la sécurité sociale est en effet un problème dont la solution est devenue très urgente. Sous ce rapport, la Chambre de Commerce se permet de rappeler au gouvernement qu'elle s'est prononcée pour une réforme globale comportant tous les systèmes contributifs et non contributifs d'après le modèle proposé par une majorité écrasante du Conseil Economique et Social. Aussi est-elle convaincue que seul un système unique de base tel qu'il est préconisé par le Conseil Economique et Social trouvera l'approbation de la grande majorité de la population.

Quant à la question de la réduction de la durée du travail qui a été discutée en rapport avec la crise structurelle, la Chambre de Commerce voudrait insister sur le fait qu'une telle réduction ne constitue pas une solution praticable dans la lutte contre le chômage, en raison de considérations qui tiennent à la compétitivité de nos entreprises, au retournement de la situation démographique à partir de 1984/85 et à la dépendance de notre pays de l'extérieur en matière d'exportation.

Dans le domaine des impôts qui incombe également à Monsieur le Ministre des Finances et à Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Finances, une tâche qui requiert un travail systématique et tenace vous attend. La diligence avec laquelle vous avez pu arrêter et présenter le budget pour 1980 montre que vous disposez des énergies nécessaires pour aborder cette tâche.

La Chambre de Commerce voudrait simplement souligner qu'elle souhaite voir maintenir à notre régime fiscal le caractère social qui lui est propre et qui se manifeste, d'une part, par le niveau relativement peu élevé des impôts indirects qui frappent la consommation et donc, indifféremment, la population toute entière, d'autre part par la progressivité du barème de l'impôt sur le revenu qui accumule sur les épaules de

ceux qui bénéficient de revenus relativement élevés le gros de la charge fiscale. Il s'agira de préserver ce caractère social de notre régime fiscal notamment en n'alourdissant pas la charge résultant de l'application de la TVA.

D'autre part, il faudra absolument moderniser notre fiscalité en l'adaptant notamment à celle de l'Allemagne fédérale par l'adoption des réformes réalisées dans ce pays dans l'intérêt surtout de la restructuration de l'économie. Dans le contexte de la lutte contre le chômage s'inscrit également l'abolition progressive de l'impôt sur le total des salaires et de l'impôt commercial communal sur le capital d'exploitation. Enfin, il faudra adopter les dispositions concernant le report de perte par une prorogation dans le temps.

De même s'agira-t-il d'étendre aux autres secteurs économiques les avantages fiscaux récemment accordés, dans le secteur bancaire, au titre de l'impôt de fonctionnement des sociétés de participation financière et du droit de timbre par l'imputation de l'impôt étranger.

Il subsiste le problème de privilège hypothécaire occulte de l'Administration des Contributions, des Assurances Sociales et de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en matière de TVA. A la suite de ces privilèges, l'insécurité de l'octroi de crédits devient de plus en plus grande. Il s'impose d'urgence de procéder à un changement législatif dans cette matière et de donner au niveau gouvernemental des idées précises à la commission ad hoc constituée il y a quelques années par le Ministre de la Justice.

Un autre problème résulte des velléités inflationnistes. L'inflation est un impôt silencieux et injuste qui frappe les épargnants, et elle met en péril les entreprises en aggravant les charges qu'elles supportent du fait notamment du coût des majorations de salaires. Elle fait apparaître des bénéfices fictifs occasionnant des prélèvements fiscaux entre autres, au détriment de la substance. La somme des amortissements ne permet le plus souvent pas de remplacer l'élément d'équipement amorti devenu désuet notamment par la rapidité du progrès technique. Sous ce rapport, une plus grande flexibilité, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays du monde, est nécessaire.

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et du Tourisme,

En dirigeant deux domaines dans lesquels la Chambre de Commerce

partage certaines responsabilités avec les pouvoirs publics, vous assumez une lourde charge dans le gouvernement. En effet, l'avenir du pays dépend dans une très large mesure de la politique pratiquée en matière d'éducation nationale. Les transformations structurelles de l'industrie comme l'expansion des secteurs des services exigent des hommes à formation intellectuelle tant dans les cadres que dans le personnel exécutif. A ce sujet, nos besoins risquent de dépasser nos possibilités, car de toute évidence un pays de 350.000 habitants ayant son parlement, son gouvernement, son service diplomatique, son organisation administrative, judiciaire et culturelle propres, absorbe proportionnellement plus d'intellectuels qu'un pays à population décuple.

Il est donc indispensable de valoriser au maximum le capital intellectuel dont nous disposons. Il en va de même de la main-d'oeuvre qualifiée, car l'effort de restructuration de notre économie est largement conditionné par la disponibilité d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée. A cet effet, aucun effort ne doit être négligé pour faciliter, par un généreux aménagement du régime actuel, l'accès aux études et à la formation professionnelle de tous les jeunes doués sans égard à leur situation de fortune.

La loi portant création d'un premier cycle intégré de l'enseignement post-primaire sur laquelle la Chambre de Commerce a donné le 19 février 1979 un avis nuancé vise entre autres cet objectif. Sans vouloir revenir en détail sur notre avis en la matière, je voudrais rappeler que la Chambre de Commerce approuve en principe cette loi, estimant que le tronc commun sera mieux outillé pour orienter efficacement les élèves, notamment ceux qui éprouvent des difficultés d'adaptation et qu'il stimulera un plus grand nombre de jeunes à s'approprier une qualification correspondante à leurs aptitudes. La Chambre de Commerce insiste cependant sur le fait que pour réaliser le double objectif, à savoir la qualification assurée pour la très large majorité des élèves et la valorisation de toutes les ressources intellectuelles du pays, le cycle intégré devra introduire à partir de la huitième un enseignement différencié dispensé dans les classes homogènes. Ce n'est qu'ainsi qu'il pourra échapper au risque d'allonger indûment la scolarité pour les jeunes Luxembourgeois qui, déjà, abordent les études supérieures à un âge plus avancé que la plupart de leurs camarades européens.

La Chambre de Commerce qui partage avec votre Ministère et les chambres professionnelles des salariés les responsabilités en matière d'apprentissage voudrait vous assurer ainsi que votre Ministère de sa collaboration.

Elle voudrait encore relever ici qu'au cours des cinq dernières années, elle a pu collaborer avec les fonctionnaires de votre Ministère à la réforme de l'enseignement professionnel qui est devenue la loi du 21 mai 1979 portant organisation de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire technique et organisation de la formation professionnelle continue ainsi que la loi du 21 mai 1979 portant création d'un institut supérieur de technologie.

Dans un souci de permettre à tous les apprentis doués l'accès au CAP au même âge qu'ils choisissent la filière de l'enseignement de plein temps ou l'apprentissage concomitant, un certain aménagement de la législation s'impose. De plus, les épreuves de la partie théorique prévues à la fin de la onzième éliminent également les apprentis ayant choisi la filière de l'enseignement concomitant. Le fait de discrimination doit être supprimé.

Enfin, il s'agira de préciser davantage les compétences des chambres professionnelles en matière de formation professionnelle.

Quant à l'apprentissage proprement dit, il a été réformé par les arrêtés grand-ducaux du 25 août 1978 portant réforme de l'apprentissage industriel et du 15 juin 1979 portant réforme de l'apprentissage commercial. Les nouvelles structures étant ainsi créées, il s'agira de donner par une adaptation réfléchie des programmes un nouveau contenu à l'apprentissage industriel et à l'apprentissage commercial.

Ces différentes lois-cadres devront être mises en oeuvre progressivement au cours des prochaines années par des règlements grand-ducaux et des règlements ministériels.

La Chambre de Commerce se tient à la disposition du Ministre de l'Education Nationale pour l'aider dans un esprit de franche collaboration, à accomplir cette tâche.

Parallèlement la Chambre de Commerce estime qu'il faudra faire un effort sérieux de formation et de recyclage en faveur des petites et moyennes entreprises du commerce et des entreprises du tourisme. En effet, sans une formation plus poussée, la rentabilité de notre système actuel de distribution

et de services ne saurait plus être garantie. Sous ce rapport, la Chambre de Commerce a développé au cours des quatre dernières années un programme concret de formation continue. Le précédent ministre de l'Education Nationale avait promis un concours financier à la réalisation de ce programme. Or, la Chambre de Commerce, qui avait introduit des propositions dans ce sens, doit constater que dans le projet de budget pour l'exercice 1980 cette promesse n'a pas été honorée. Aussi se permet-elle de demander au Ministre de l'Education Nationale de prévoir par un amendement l'introduction d'un crédit afférent au budget pour l'exercice de 1980.

Enfin, la Chambre de Commerce voudrait relever qu'elle a mis en oeuvre l'année passée une formation post-secondaire visant plus particulièrement le recyclage et la formation des cadres moyens et supérieurs des entreprises et des institutions européennes implantées au Luxembourg. Aussi vous serait-elle très reconnaissante si vous pouviez à la fin du mois de novembre assister à une réunion d'information et de remise des diplômes aux candidats qui ont accompli le premier cycle de cet enseignement post-secondaire. D'autre part, la Chambre de Commerce vous invite cordialement à visiter certains ateliers de formation professionnelle dans les secteurs industriel et commercial.

Je m'aperçois que ce qui devrait être simplement une petite introduction est devenue un catalogue de nos principaux problèmes.

Tout en souhaitant que l'échange de vues que nous allons avoir soit vivant et fructueux, je ne voudrais pas manquer de vous remercier, Monsieur le Président du Gouvernement, Messieurs les Ministres et Secrétaires d'Etat, d'avoir bien voulu nous recevoir aujourd'hui.

Les principales monnaies commerciales

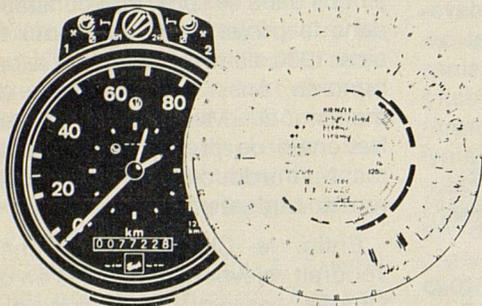
L'Institut de Recherche économique de Hambourg a publié une analyse consacrée aux principales monnaies en usage dans le monde, pour les transactions commerciales. Nul ne s'étonnera du fait que 51 à 52% des contrats commerciaux se fassent sur la base du dollar des Etats-Unis. Le DM viendrait au deuxième rang avec 14% de l'ensemble, suivi de la livre sterling, et du franc français dont la part se situe, pour l'une ou l'autre monnaie, entre 6 et 7%. Toutes les autres devises participent au commerce mondial pour moins de 4%.

(Source : O.B.C.E.)

Wenn Ihr Lastkraftwagen mit einem Europa-Tachographen ausgerüstet werden muß,

nehmen Sie gleich einen

Kienzle Automatic



Sprechen Sie jetzt mit uns — es lohnt sich!

Ets.

J.B.Wagner s.e.c.s.

Strassen/Luxembourg
230, route d'Arlon - B.P. 18
STRASSEN TEL.: 31 08 81



Apparate

TRANELUX S. A.

Die Transportfirma TRANELUX S.A. hat ihre Tätigkeit weiter ausgebaut, denn seit Juni 1979 ist sie exklusiver Agent der «Atlantic Container Lines» für das Großherzogtum Luxemburg.

Die «Atlantic Container Lines», der sechs europäische Reedereien angehören, betreibt 14 Container-Schiffe, welche regelmäßige Verbindungen zwischen verschiedenen europäischen Häfen, insbesondere Antwerpen einerseits, und Kanada, den Vereinigten Staaten sowie Zentralamerika und Me-

xiko andererseits unterhalten. Da der Containerschiffverkehr zwischen Luxemburg und Nordamerika zur Zeit etwa 70-80 Container darstellt, wird diese begrüßenswerte Initiative der Firma TRANELUX zweifellos ein günstiges Echo finden.

Die Firma TRANELUX S.A., die zur Zeit 75 Personen beschäftigt, unterhält nicht nur einen Fuhrpark von 35 Lastwagen, welche 18 internationale Linien befahren, TRANELUX ist auch Agent ausländischer Transportkonzerne, wobei die Alleinvertretung der DANZAS-Gruppe von besonderer Bedeutung ist.

Location de salles de réunion

Si vous organisez une conférence ou un séminaire, si vous cherchez une ou plusieurs salles de réunion, avec ou sans traduction simultanée, alors adressez-vous à la Chambre de Commerce qui tient ses salles de réunion à votre disposition.

La Chambre de Commerce est à votre service :

- Consultations juridiques gratuites
- Renseignements commerciaux
- Informations sur le commerce extérieur
- Documentation économique
- Formation professionnelle
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises.

Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.

Demandes d'emploi

Jeune **physicien diplômé universitaire**, formation pratique complémentaire (ing. tech. méc. et C.A.P. méc.), luxembourgeois trilingue, cherche emploi dans une entreprise industrielle ou commerciale (recherche ou production).

Prière de s'adresser à la rédaction (tél. 43 58 53).

Ingénieur technicien-électromécanicien + 2 années d'études en Sciences économiques appliquées et organisation du travail

- Expérience en production, études, organisation, gestion et formation
 - Connaissance de l'Anglais et de Néerlandais
 - Célibataire, belge, 39 ans, expérience professionnelle dans les pays du tiers-monde cherche nouvel emploi.
- Prière de s'adresser à la rédaction (Tél.: 43 58 53).

Centre de gestion

En coopération avec les établissements UNIVAC et EUROTÉCH, le Centre de Gestion a organisé une semaine porte-ouverte du 23 au 26 octobre 1979. A cette occasion, le Centre de Gestion a présenté une large gamme de produits pour la gestion sur ordinateur des grandes, petites et moyennes entreprises.

Issu en 1965 de la scission des activités informatiques de la Fiduciaire Carlo Wetzel, le Centre de Gestion exploite aujourd'hui un centre de calcul équipé de cinq ordinateurs, qui permet de traiter toutes les applications courantes, tant en accès direct qu'en accès différé.

Le Centre de Gestion, qui emploie une quarantaine de personnes hautement qualifiées, est spécialement équipé pour établir des systèmes informatiques, pour réaliser des programmes produits et pour fournir ainsi des solutions pratiques tant aux administrations publiques qu'aux entreprises privées.

Liquidations

Entreprise	Durée maximale	Motif de liquidation
Magasin GATTI-GASPARD 44, rue des Champs Mondercange	1.10.79-30. 9.80	Cessation totale
Galerie des Arcades 8, rue de l'Eau Luxembourg	8.10.79- 7.10.80	Cessation totale
Mme Mathilde GASPAR-REITZ 36, avenue Victor Hugo Esch-sur-Alzette	1.10.79-30. 9.80	Cessation totale
M. Jean WEIGEL Chaussures Doennange	19.10.79-18.10.80	Cessation totale
Bijoux MOUSEL 24, rue de l'Alzette Esch-sur-Alzette	3.11.79- 2. 2.80	Transformation immobilière
Horlogerie-Bijouterie PITZ-WILMES 14, avenue de la Gare Bettembourg	1.11.79-31. 1.80	Transformation immobilière
Henri LEMMER, Electricité 89, av. du X Septembre Luxembourg	1.11.79-30. 1.80	Cessation partielle

Buchbesprechung

Werbeanleitung für den Fachhandel

BBE-Arbeitsmappe zur Unternehmensführung von Dipl.-Kfm.
Ulrich Eggert, Abteilung Marketing der BBE-Köln.

Gelungene Ideen und rechtzeitige Planung können dem mittelständischen Unternehmer helfen, im Wettkampf mit den «Großen» erfolgreich zu bestehen. Deshalb soll die vorliegende Arbeitsmappe dem Praktiker einen systematischen Überblick über Schritte, Methoden, Möglichkeiten und Grenzen der selbständigen Werbeplanung im Einzelhandel vermitteln.

Einzelheiten in Kürze:

- Hauptteil : 136 Seiten
- Anhang im Ausklappteil : 30 Seiten
- * 46 Tabellen, Schaubilder und Übersichten
- * 5 Formulare zur Werbeplanung und Kontrolle
- * Zahlreiche Beispiele für Anzeigen und Werbebriefe
- * Bezugsquellen-Nachweis für Deko-Mittel
- * über 50 Kostenspartips in der Werbung
- * über 200 stichwortartige Ideen-Vorschläge zur Werbung
- * Verkaufspreis DM 48,- incl. MWST.

Bestellung: Handelskammer Postfach 1503 Luxemburg-Kirchberg

Rotaprint Schnelldruck
Systeme

Rotaprint

druckt und beeindruckt!

c.p. bourg

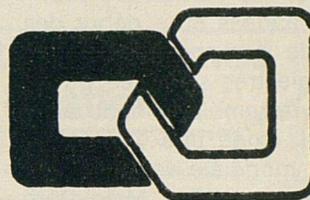
LUXEMBOURG : rue de Wiltz, 47 - Tél. 48.99.97

CIAL

CREDIT INDUSTRIEL
D'ALSACE ET DE LORRAINE
LUXEMBOURG
103, GRAND-RUE

**expérience et tradition
au coeur de la place
bancaire
de Luxembourg**

Groupe



CIC

**change
transferts à l'étranger
bourse-coupons
gestion de portefeuille
épargne-placements
à terme**

BANQUE DE LUXEMBOURG
SOCIETE ANONYME
LUXEMBOURG
80, PLACE DE LA GARE

BL

Union des Chambres de Commerce Rhénanes

Le 19 octobre 1979 s'est tenue à Amsterdam, sous la présidence de M. J. P. Christen, Président de la Chambre de Commerce de Bâle, l'assemblée générale annuelle de l'Union des Chambres de Commerce Rhénanes. Cette association, qui fêtait à cette occasion son 30^e anniversaire, regroupe 80 chambres de commerce et d'industrie allemandes, autrichiennes, belges, françaises, luxembourgeoises, néerlandaises et suisses, situées dans les zones de desserte du Rhin, du Rhône et du Danube. Son objet est de favoriser dans le sens le plus large le développement économique de ces régions.

A l'ordre du jour figurait un exposé de M. Schilling, de l'Institut de Recherche Minière d'Essen, consacré au charbon en tant que source d'énergie et à ses produits dérivés, ainsi qu'aux aspects économiques et techniques de son transport. Le conférencier constate que la raréfaction prévisible pour les années 80 – début des années 90 – de la disponibilité de la source d'énergie très sollicitée qu'est le pétrole, et vraisemblablement aussi du gaz naturel, exige une orientation progressive et mondiale vers le charbon et l'énergie nucléaire. Mais alors que l'énergie nucléaire ne pourra, dans un premier temps, être utilisée que pour la production électrique, on dispose avec le charbon d'une source d'énergie dont la palette de produits dérivés est exceptionnellement grande: elle va de l'énergie électrique aux sources d'énergie liquides ou sous

forme de gaz, et des matières premières chimiques au coke sidérurgique. Si l'on veut sérieusement éviter ou tout au moins atténuer une future pénurie d'énergie, il faudra dès à présent mobiliser les capacités d'extraction et de valorisation du charbon dans le monde.

En ce qui concerne l'approvisionnement énergétique de l'Europe, il importe d'épuiser tout d'abord ses ressources propres. A long terme toutefois, il faudra aussi recourir aux importations. Il sera alors plus rentable dans le domaine de la production d'hydrocarbures liquides tels que fuel domestique et carburants, de produire de l'huile de charbon par liquéfaction dans le pays d'exportation et de la transporter en Europe par les modes de transport déjà disponibles pour le pétrole. Dans le domaine de la gazéification, il sera plus avantageux d'importer le charbon et de le transformer en gaz dans les ports d'importation. Du fait que le charbon sera également utilisé pour la production d'électricité, il en résultera une nécessaire augmentation de longue durée des capacités de transbordements du charbon en Europe.

L'orateur conclut en constatant que dans l'intérêt de la sécurité d'approvisionnement en énergie, il est indispensable que soient immédiatement mises en oeuvre toutes les possibilités offertes. C'est pourquoi, il importe particulièrement de développer et faire appliquer en matière de politique éner-

gétique des conceptions à long terme, communes et internationales, en vue d'assurer une exploitation optimale du potentiel technique disponible.

Par ailleurs, l'assemblée générale s'est préoccupée de l'état d'avancement des principales questions traitées par les groupes de travail au cours de l'exercice écoulé.

Le groupe de travail «Rhin supérieur», présidé par M. Rhomberg, Président d'honneur de l'Union et Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Feldkirch, indique que l'Union des Chambres de Commerce Rhénanes ainsi que les associations de navigation concernées estiment que l'objectif à court terme des partisans de l'aménagement du Rhin supérieur doit être la réalisation de la première étape de l'aménagement, c'est-à-dire le tronçon Bâle-Rheinfelden jusqu'à l'embouchure de l'Aare. Quant au deuxième tronçon, l'embouchure de l'Aare-Lac de Constance, il considère que pour l'instant il convient de réserver cette partie du fleuve pour un aménagement ultérieur. La discussion mondiale concernant les problèmes d'énergie a à nouveau fait prendre conscience du fait que la navigation est le mode de transport le plus économe en matière de consommation d'énergie et le moins générateur de pollution pour l'environnement.

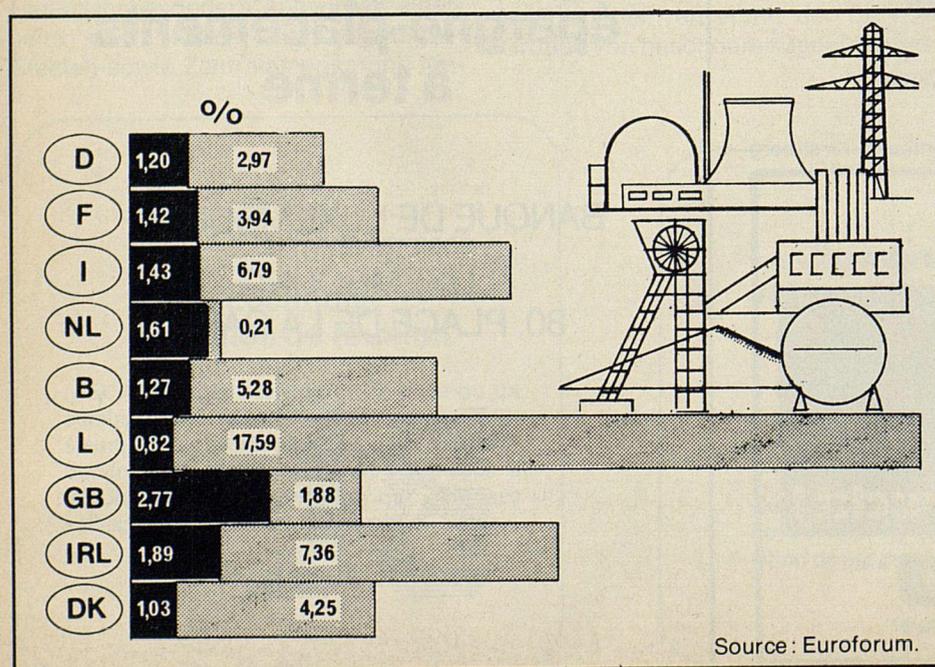
Sur proposition de M. Cuperus, Co-Président du groupe de travail «protection des eaux», l'assemblée générale a adopté un programme de travail mettant l'accent sur la nécessaire coopération entre les pays rhénans pour aboutir à une diminution progressive de la pollution du Rhin et de ses affluents.

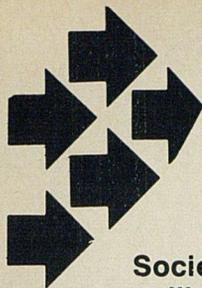
Sur la base d'un rapport du groupe de travail «mer du nord-méditerranée», présidé par M. J. H. Gros, l'assemblée générale confirme son souhait que soit désigné rapidement le maître d'ouvrage auquel seront confiés les travaux des 200 derniers km de la liaison Saône-Rhin ainsi que la mise sur pied du financement nécessaire à sa réalisation.

Enfin, l'assemblée générale a constaté avec satisfaction que le groupe de travail «coopération supranationale», présidé par M. Roland Wagner, Président de la Chambre de Commerce et d'industrie de Strasbourg, poursuit son objectif de contribuer au règlement des problèmes transfrontaliers, qu'il s'agisse de problèmes spécifiques comme les infrastructures ou la réglementation ou bien de questions plus générales comme le projet de convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des autorités ou collectivités territoriales.

Effets de l'approvisionnement en énergie sur l'économie

■ Investissements d'énergie par rapport au produit intérieur brut (PIB) ■ Importations nettes d'énergie par rapport au PIB





Un ordinateur chez vous

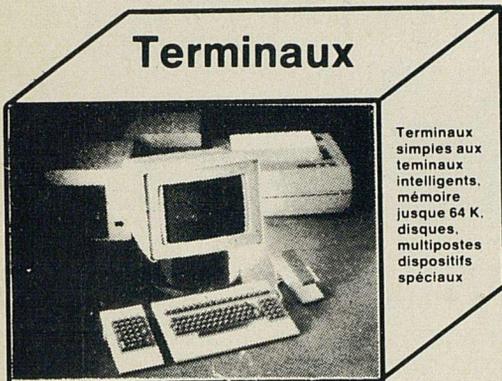
ou un terminal connecté à notre Centre de Calcul

le centre de gestion

s'en charge et va beaucoup plus loin en vous assurant sa parfaite maîtrise

Société 100% luxembourgeoise travaillant exclusivement en Informatique depuis 1965 sous la direction de Carlo Wetzel

Terminaux



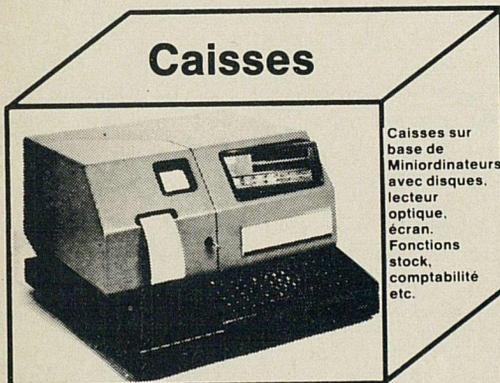
Terminaux simples aux terminaux intelligents, mémoire jusque 64 K, disques, multipostes dispositifs spéciaux

Ordinateurs Multipostes



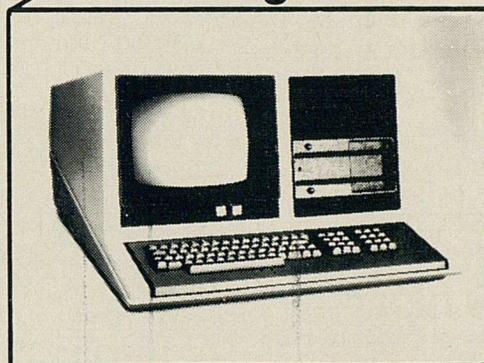
Ordinateur en temps réel: l'informatique distribuée, dialogue homme machine, Disques 5 à 240 MB, stations de trav. jusque 64, Programmes package: Gestion comptable, Facturation-commandes, Gestion stock, Gestion production. Systèmes complets spécialisés: Assurances Comm., Hôpitaux, Garages, Grossistes

Caisses



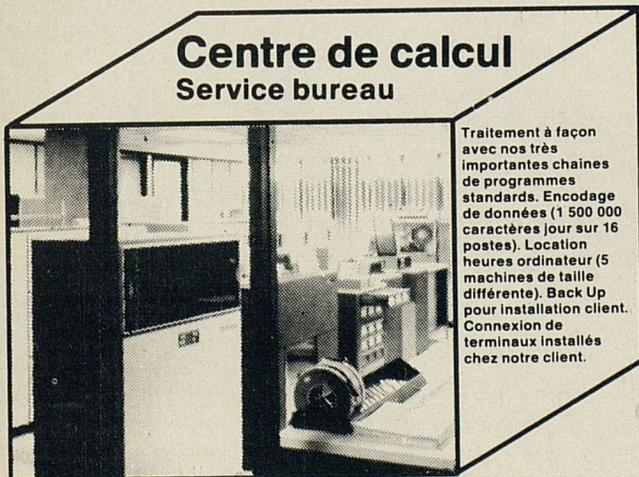
Caisses sur base de Miniordinateurs avec disques, lecteur optique, écran. Fonctions stock, comptabilité etc.

Petits systèmes de gestion



Mini-ordinateurs avec écran, imprimante, disques, modem. Fonctions: Comptabilité, Facturation, Commandes, Gestion stock, Gestion médecin, Gestion communes, Système écriture, livre complet avec programmes et mise en route

Centre de calcul Service bureau



Traitement à façon avec nos très importantes chaînes de programmes standards. Encodage de données (1 500 000 caractères jour sur 16 postes). Location heures ordinateur (5 machines de taille différente). Back Up pour installation client. Connexion de terminaux installés chez notre client.

Prestations intellectuelles

Etudes d'implantation. Evaluation de différentes solutions. Organisation de l'entreprise en fonction du matériel à installer. Formation du personnel. Programmes package en service bureau ou sur le matériel de l'entreprise. Analyse, programmation, mise en route de programmes spécifiques.

Notre devise

Fournir des solutions informatiques personnalisées en offrant une gamme de produits et de services diversifiés mais complémentaires.

Soutien et maintenance assurés à tous les stades programmes et matériel.
Nombreuses références en traitement, programmation et installation clef sur porte.

Tél. 44 15 14 — 2, rue Nic Bové, LUXEMBOURG-MERL

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Expansion continue

Actif

au 31 décembre 1978 (en milliers de francs)

Disponibles et banques jusqu'à 30 jours	27.318.049
Banques à terme	18.671.202
Etablissements financiers non bancaires	1.988.468
Portefeuille-effets	3.646.698
Débiteurs divers	23.776.554
Portefeuille-titres	2.938.559
Comptes fiduciaires	3.032.418
Divers	1.756.275
Immobilisé	1.973.456
	85.101.679

Passif

Moyens de tiers:	
- Banques	25.081.673
- Etablissements financiers non bancaires	839.705
- Clients	50.439.533
Divers	2.481.689
Comptes fiduciaires	3.032.418
Fonds propres et capital emprunté	2.260.185
Provisions	702.677
Bénéfice disponible	263.799
	85.101.679

L'exercice 1978, le 122^{ième} de la Banque Internationale à Luxembourg, a été caractérisé par une nouvelle progression de plus de 10% de la somme du bilan. Les bénéfices se sont accrus dans la même proportion.

Les services offerts à la clientèle traditionnelle par l'intermédiaire des 50 agences ont été perfectionnés.

La Banque a participé encore plus activement que par le passé à des transactions financières de vaste envergure, tant nationales qu'internationales.

Elle a ouvert des bureaux de représentation à New York et Singapour.

Augmentation de capital

La volonté de renforcer sa position prépondérante sur le plan national et de continuer l'expansion de ses activités internationales a amené la Banque à augmenter ses moyens propres pour les porter après bilan et dans un premier temps à 2,7 milliards de francs.



société anonyme
fondée en 1856
Luxembourg, boulevard Royal 2
tél. 4 79 11
télex 3409 & 3429 biarb lu

membre de l'Associated Banks of Europe ABECOR,
le plus important groupe bancaire du monde